



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

CE du 17 Novembre 2014

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mme SHYU Kai Ly
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme THOMAS Corine
Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mr GERBER Serge
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr MONFORTE Norbert

Principaux points à l'ordre du jour :

- Bilan 2013 alternance
- Bilan 1% logement
- Réinternalisation d'un parc de clients OPEN
(information/consultation)

Résultats des élections au CE de la DO Île de France (et premiers commentaires)

Collèges	Inscrits	Votants		Nuls	Exprimés		SUD		CGT		CFTC		CFDT		CGC		FO	
		Voix	%		Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
C1 2014	4079	2410	59,08%	111	2299	95,39%	776	33,75%	626	27,23%	53	2,31%	285	12,40%	105	4,57%	454	19,75%
C1 2011	5426	3466	63,88%	89	3377	97,43%	1161	34,38%	915	27,10%	147	4,35%	399	11,82%	216	6,40%	539	15,96%
Différence	-1347	-1056	-4,79%	22	-1078	-2,04%	-385	-0,63%	-289	0,13%	-94	-2,05%	-114	0,58%	-111	-1,83%	-85	3,79%

C2 2014	3878	2854	73,59%	149	2705	94,78%	918	33,94%	524	19,37%	64	2,37%	384	14,20%	194	7,17%	621	22,96%
C2 2011	3195	2437	76,28%	60	2377	97,54%	769	32,35%	444	18,68%	130	5,47%	337	14,18%	198	8,33%	499	20,99%
Différence	683	417	-2,68%	89	328	-2,76%	149	1,59%	80	0,69%	-66	-3,10%	47	0,02%	-4	-1,16%	122	1,96%

C3 2014	3084	2372	76,91%	165	2207	93,04%	259	11,74%	140	6,34%	118	5,35%	579	26,23%	718	32,53%	393	17,81%
C3 2011	2783	2180	78,33%	61	2119	97,20%	238	11,23%	141	6,65%	228	10,76%	577	27,23%	576	27,18%	359	16,94%
Différence	301	192	-1,42%	104	88	-4,16%	21	0,50%	-1	-0,31%	-110	-5,41%	2	-1,00%	142	5,35%	34	0,87%

Totaux 2014	11041	7636	69,16%	425	7211	94,43%	1953	27,08%	1290	17,89%	235	3,26%	1248	17,31%	1017	14,10%	1468	20,36%
Totaux 2011	11404	8083	70,88%	210	7873	97,40%	2168	27,54%	1500	19,05%	505	6,41%	1313	16,68%	990	12,57%	1397	17,74%
Différence	-363	-447	-1,72%	215	-662	-2,97%	-215	-0,45%	-210	-1,16%	-270	-3,16%	-65	0,63%	27	1,53%	71	2,61%

Après une longue nuit, plus longue qu'avec le vote physique (pourtant, on nous assurait que le vote électronique devait donner les résultats quasi instantanément), nous avons découvert les résultats du scrutin.

Une première analyse fait apparaître les éléments suivants :

- Léger recul de la CGT et de SUD, net recul de la CFTC. Ces pertes profitent pour l'essentiel à FO et à la CGC et légèrement à la CFDT.
- Modification sociologique de l'électorat avec moins 1347 électeurs dans le 1er collège, alors que les deux autres collèges progressent.
- Recul de la participation. A nouveau, le vote électronique a validé les craintes de la CGT sur le déficit de mobilisation des électeurs. Ce recul est très net dans le 1er collège. Collège qui, traditionnellement, est le plus favorable à la CGT.
- Dans le nouveau CE, nous aurons 6 élus CGT (moins 2) (3 titulaires et 3 suppléants) contre 14 pour SUD, 10 pour FO (plus 2), 8 pour la CFDT et 4 pour la CGC.
- Nous remercions les collègues qui nous ont fait confiance, même si nous regrettons qu'ils n'aient pas été plus nombreux.
- Les 6 élus de la CGT feront, comme lors de la mandature précédente, leur travail de représentants des salariés. Face à la direction, avec pugnacité et détermination, nous agirons pour défendre l'intérêt des collègues. Qu'il s'agisse des propositions que nous défendrons en matière d'ASC, ou des dossiers économiques, locaux ou nationaux. Face aux mauvais coups du patronat, (d'Orange ou d'ailleurs), aux compromissions du Gouvernement (et de certaines OS) avec le MEDEF, la CGT sera toujours présente pour défendre les salariés et agir avec eux pour le progrès social.

Le 1% logement au niveau de la DO IdF. Chiffres et Analyses 2013. Propositions de la CGT

La gestion du logement est intégralement de la responsabilité de l'employeur et donc totalement distincte du budget ASC.

La commission logement et le CE sont seulement informés sur cette gestion, seul le CCUES est consulté au niveau national. Cela éloigne le lieu de décision des réalités des territoires. Or le logement a cette particularité c'est qu'il est positionné à un endroit précis d'un territoire et qu'il n'en bouge plus jusqu'à sa démolition.

Orange a versé à ASTRIA (le collecteur du 1% logement, Action Logement, auquel Orange a délégué la gestion), en 2013, la somme de 18,21 M€ soit 0,45% de la Masse Salariale (le 1% n'existe plus depuis longtemps), en légère hausse par rapport à 2012 où la somme était de 18,07M€.

Les différents services rendus aux salariés sont :

- Des prêts pour l'acquisition d'un logement ou sa rénovation.
- Des aides financières ou des services pour accompagner la mobilité et/ou l'entrée dans un logement locatif.
- L'attribution de logements sociaux.

Les chiffres clés 2013 pour les prêts et Aides

- 76 prêts accession pour un montant de 1 883 000€ vs 77 en 2012 pour 1 739 000€
- 83 prêts travaux pour un montant de 675 788€ vs 53 en 2012 pour 417 560€
- 120 aides mobili-jeunes pour un montant de 51 792€ vs 14 en 2012 pour 4500€. Aide au paiement des loyers destinée aux jeunes alternants de moins de 30 ans qui existe depuis avril 2012, limitée à 100€ par mois, d'une durée de 6 à 18 mois en fonction du pourcentage du SMIC perçu par l'alternant.
- 142 Avances Loca-Pass pour un montant de 63 406€ vs 170 en 2012 pour 73 540€ qui servent à financer le dépôt de garantie, limité à 500€
- 151 Garanties Loca-Pass pour un montant 778 816€ vs 193 en 2012 pour 1 207 167€ (garanties établies à la demande du locataire pour le paiement du loyer en cas de défaillance du locataire, dans le parc social uniquement et dans la limite de 9 échéances de loyer)

Nous notons une baisse des garanties LOCA-PASS utilisées sur le périmètre de la DO IDF qui passent de 91 en 2011 à 70 en 2012 et à 49 en 2013 pour un montant de 68 145 €. Nous notons aussi une baisse du nombre de salariés concernés qui passe à 32 vs 49 en 2012.

Pour la CGT, même si le chiffre est en baisse, il reste encore trop élevé et illustre la politique de bas salaires de l'entreprise qui a pour conséquence de paupériser chaque année un peu plus ses salariés (mais certainement pas ses actionnaires qui vont encore percevoir plusieurs milliards de dividendes).

Évolution du parc de logements locatifs mis à disposition des salariés d'Orange en IdF.

Alors que France Télécom disposait d'un parc de logement en IdF de 7777 fin 2006, il n'était plus que de 5949 au 31 Décembre 2012 pour atteindre 5760 au 31 Décembre 2013.

Alors que les besoins sont immenses notre employeur laisse inexorablement diminuer d'année en année le parc de logements !!! Sur le bassin IdF cela représente **une perte de 189 logements sur l'année 2013.**

Évolution du parc de logements FT sur 6 ans

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IdF	6 872	6 792	6 706	6352	6106	5949	5760
Province	4 727	4 121	3 912	3667	3341	3031	2820
Total	11 599	10 913	10 618	10019	9447	8980	8580

Il est inacceptable qu'en IdF l'employeur laisse diminuer le nombre de logements (taux de rendu de 52) tant que le nombre de demandes de logement en instance est aussi élevé (462 demandes de logement en instances dont 18 demandes prioritaires pour les salariés de la DO IDF, 1106 demandes en instances au niveau du bassin IDF au 31/12/2013 tous services confondus dont 39 demandes prioritaires).

Comment envisager une réponse à la hauteur des besoins si l'employeur n'augmente pas le budget de réservation de logements de manière conséquente ? En maintenant en 2014 cette enveloppe à 5,5M€ comme en 2013, cela devrait nous donner un nombre de réservations de logements similaire à 2013 (120 réservations dont 73 sur l'IDF) voire inférieur avec les augmentations du prix du m2 en IDF, bien loin des besoins exprimés.

La CGT revendique une augmentation conséquente de la part de l'aide au logement et une réorientation importante vers l'investissement (l'aide à la pierre). Cela permettrait en IdF par exemple, de financer de nouvelles réservations (que nous fixons à 200 par an au minimum) afin de palier la perte de logements en fin de convention et de répondre efficacement aux 1106 demandes en instance de salariés de l'IdF au 31/12/2013.

Sur la DO IDF, **241 familles logées** dont **20 prioritaires** pour l'année 2013, même chiffre qu'en 2012, mais en forte baisse par rapport à 2011 (281 familles logées dont 42 prioritaires en 2011). Ces chiffres sont à comparer au nombre de demandes de logement en instance au 31/12/2013 : **489 demandes dont 21 prioritaires** pour les salariés de la DO IDF et pour l'ensemble des salariés d'IDF ce sont **1106 demandes de logements en instances dont 39 demandes prioritaires**.

A cela s'ajoute le constat suivant : un taux de renouvellement très faible, 5% (2% sur Paris), il ne permet pas de faire diminuer significativement le nombre de demandes en instance.

Pour la CGT il doit y avoir un effort beaucoup plus important sur les réservations. Il n'y a eu que 72 réservations nouvelles en 2013 sur l'IDF vs 73 en 2012, certes cela est en augmentation par rapport à 2011 mais très loin des besoins.

Pour la CGT c'est 200 nouvelles réservations par an qui sont nécessaires et une autre gestion du parc historique, avec des demandes systématiques de renouvellement de convention et une action auprès des bailleurs sociaux pour remettre en état les appartements.

En conclusion le bilan logement de l'entreprise est bien loin des besoins exprimés par les salariés de la DO IDF.

La CGT revendique quatre mesures importantes et liées entre elles.

- Une implantation des lieux de travail en adéquation avec les lieux de vie. Orange avec la reprise des restructurations, les fermetures de sites etc. porte une responsabilité importante. Aujourd'hui les techniques permettent de décentraliser les lieux de travail vers les lieux de vie, c'est le contraire que fait l'employeur en concentrant les emplois sur Paris et la première couronne là où l'offre de logement est la moins importante et la plus chère pour réaliser des gains de productivité qui ne profitent qu'aux seuls actionnaires !!!
- La mise à disposition de logements corrects et à prix modérés, près des lieux de travail. Des milliers de salariés de la DO habitent la banlieue et sont obligés de se rendre à Paris pour travailler, voire de traverser Paris ou l'IdF pour certains !!!
- L'intégration dans le temps de travail du temps de transport domicile travail.
- La prise en charge à 100% par l'employeur des frais de transport domicile travail.

Le résultat des politiques gouvernementales successives, qui gèrent la pénurie de logement, sans répondre à la crise du logement que subissent près de 10 millions de Français (source 19ème rapport de la fondation Abbé Pierre), c'est que le nombre de ménages aidés par Action Logement a chuté de 30% en cinq ans : 768 000 en 2009, 560 000 en 2013.

Pour la CGT le logement est un problème sociétal où État et entreprises ont un rôle à jouer. Nous réaffirmons le caractère universel du logement public social dont la mission est de garantir un logement de qualité pour tous.

Pour cela, La CGT revendique :

- ◆ La production de 200 000 logements sociaux auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an). Ces logements doivent être de qualité avec un seul modèle de financement et une quittance ne devant pas excéder 20% des revenus de la cellule familiale.
- ◆ La suppression des plafonds de ressources.
- ◆ Imposer la production de logements sociaux dans les communes qui en sont dépourvues ou qui ne respectent pas la loi SRU (25% de logements sociaux).
- ◆ Relancer l'accession sociale avec des dispositifs plus efficaces et plus accessibles comme le prêt social et la location accession.
- ◆ Donner de nouveaux moyens à Action Logement et élargir sa collecte aux entreprises qui n'y sont pas assujetties.
- ◆ Renforcer le rôle des comités d'entreprises et des organisations syndicales dans la gestion des fonds d'Action Logement.
- ◆ La construction d'un service Public du Logement et de l'Habitat qui remette chaque acteur à sa place et dont le Livret A reste le socle du financement.

Pour la CGT le logement est une revendication au même niveau que les revendications en matière d'emploi de transport et de salaire qui influent sur l'accès au logement, sur le maintien dans le logement et sur les conditions d'habitat.

Bilan alternance année 2013

Le bilan alternance 2013 montre la répartition des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation en précisant les niveaux CCNT, hommes/femmes, âges, diplômes préparés et domaines et familles de métiers.

Les contrats de professionnalisation et apprentissage ne sont pas comptés dans l'effectif actif.

Par rapport à l'année 2012 on constate une baisse du nombre d'alternants de 4,6% et les contrats de professionnalisations augmentent de 20%. Ce n'est pas pour autant qu'à la fin de leurs contrats ils se voient proposer un CDI bien au contraire on les laisse partir après les avoir formés entre 1 et 3 ans ! Nous rappelons qu'ils sont là pour apprendre le métier alors que nous constatons qu'ils remplacent le manque de personnel dans les services qui ne cesse de diminuer d'année en année.

Les apprentis sont en bande B avec un niveau d'étude en préparation au Bac+2. 68,6% sont dans le domaine client.

93,3% de l'effectif contrat pro est en bande C et 85,6% d'entre eux préparent une certification de vendeur boutique ou conseiller client.

Le taux de féminisation est de 41,6%

Les droits des alternants ne sont pas toujours respectés dans toutes les unités. Nous devons toujours nous battre pour faire appliquer leurs droits.

Réinternalisation d'un parc de clients OPEN au CCOS

La CGT s'est exprimée contre le projet d'internalisation de l'activité Open dans le CCOS. Pour la CGT ce projet n'a pas lieu d'être aujourd'hui. C'est un projet qui ne dit pas son nom. C'est en fait une prémisse de la fusion du CCOS et des AVSC avec la création du service client orange (SCO) ; restructuration qui a déjà eu lieu partout en province. L'entreprise convient d'ailleurs que, même si ce n'est pas le projet actuellement mis sur la table, cette fusion interviendra tôt ou tard, et qu'il n'est qu'une étape.

Pour légitimer son tour de passe-passe l'entreprise utilise tous les subterfuges possibles. Ainsi, elle s'appuie sur une « éventuelle » baisse des trafics l'année prochaine pour justifier son projet. Or, chacun sait qu'aujourd'hui les téléconseillers ne peuvent déjà pas traiter en temps réel les appels existants (instances en continu) et qu'ils subissent souvent des refus de congés ou/et de pose des samedis en raison des manques d'effectifs. De plus, l'entreprise est obligée de s'appuyer sans cesse sur un haut volume d'alternants pour faire face aux appels ce qui traduit bien l'existence d'un sous effectif permanent. Si baisse des activités il devait y avoir pourquoi ne pas en profiter pour limiter le temps d'attente des clients et améliorer les conditions de vie et de travail de nos collègues ? De plus pourquoi ne pas avoir étudié la reprise du milieu de marché actuellement en partie sous traitée.

Non, ce projet ne s'appuie pas sur une nécessité. C'est pour la direction une question de principe, une volonté dogmatique d'aligner ses structures sur celle de la province (il ne reste qu'un seul CCOS en France : celui de Paris). En précipitant ainsi le projet l'entreprise veut-elle compenser les départs en TPS en augmentant la productivité des salariés via la polyvalence ? Veut-elle aussi faire l'économie du nombre de sites en diminuant le nombre d'unités ?

Ce qui est certain c'est qu'elle propose une fusion à bas coût. En effet, lors du passage vers Open dans l'AVSC IFSE la prime versée aux collègues a été de 600€ ; lors du passage du même dossier sur le CE DO Sud-est cela c'est traduit par 30% de promotions supplémentaires en D ou 2-3 et en Dbis ou 3-2 (ce que notre direction refuse actuellement), plus une augmentation de 25% du nombre de primes exceptionnelles et tout cela écrit noir sur blanc dans un accord !

Pour toutes ces raisons la CGT invite les salariés à ne pas se précipiter et donc à ne pas se porter volontaire sur ce projet. L'absence de volontaires sur ce projet imposerait à l'entreprise de revoir sa copie (elle le reconnaît elle-même). Si elle veut mettre réellement en œuvre ce projet, qu'elle y mette de véritables moyens : c'est-à-dire pas seulement 500€ (bruts !) et d'hypothétiques promotions et primes exceptionnelles soumises à la conclusion des négociations salariales de 2015 (d'ailleurs en baisse constante chaque année !).

Au regard des votes sur ce projet on s'aperçoit que certaines OS ont déjà jeté l'éponge. Pour sa part la CGT est à la disposition des salariés pour les aider à prendre leur décision et sera à leur côté si l'entreprise ne respecte pas son engagement de ne pas exercer de pressions.

Résultats du vote : 8 contre CGT et CFDT et 13 abstentions SUD CGC et FO

Pour recevoir par mail les infos de la CGT adressez vous au syndicat départemental de votre lieu de travail ou à : urif.cgt.fapt@orange.fr

CR réalisé le
27 Novembre 2014